

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3935-2015

---

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

INVESTISSEMENTS 2016  
D'HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE  
DONT LE COÛT INDIVIDUEL EST  
INFÉRIEUR À 25 M\$

---

HYDRO-QUÉBEC  
En sa qualité de Transporteur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE  
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
(AQLPA)

Intervenantes

---

**LES INVESTISSEMENTS 2016 D'HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE  
DONT LE COÛT INDIVIDUEL EST INFÉRIEUR À 25 M\$**

**RAPPORT**

Jean-Claude Deslauriers  
Consultant en énergie  
Jacques Fontaine  
Consultant en énergie

Préparé pour:  
Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 19 novembre 2015



## SOMMAIRE EXÉCUTIF

### RECOMMANDATION NO. 2-1 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de requérir que le Transporteur dépose une explication de la forte baisse en 2015 du nombre, déclaré par lui, des composants de lignes survenant malgré que le kilométrage des lignes soit en légère croissance et que la répartition par niveau de tension n'ait guère varié.

Dépendant des explications fournies par le Transporteur, il serait loisible à la Régie (après avoir fourni aux intervenantes la possibilité de déposer des commentaires) de requérir au besoin un ajustement de ses données afin d'assurer la comparabilité du nombre de composants de lignes et des risques s'y rapportant d'une année à l'autre.

### RECOMMANDATION NO. 3-1 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de prendre acte de l'évolution du risque « *le plus élevé* » associé aux **équipements d'appareillage (électrique et mécanique)** et aux **équipements civils**.

**L'analyse de l'évolution du risque « *le plus élevé* » de ces catégories d'équipements confirme que la proportion du nombre d'éléments les plus à risque sur l'ensemble des éléments continue d'être en croissance rapide et nous faisons part de notre préoccupation à cet égard à la Régie de l'énergie.**

### RECOMMANDATION NO. 3-2 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de prendre acte que, selon la définition du risque « *le plus élevé* », celui-ci n'affecte pas les équipements d'automatismes.

**RECOMMANDATION NO. 3-3 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de prendre acte que, selon la définition du risque « *le plus élevé* », celui-ci n'affecte guère les équipements de composants de lignes, sous réserve de la réponse qui sera fournie à notre recommandation 2.1 ci-dessus invitant la Régie à requérir du Transporteur une explication de la forte baisse en 2015 du nombre, déclaré par lui, des composants de lignes et, dépendant de ces explications, de requérir au besoin un ajustement des données afin d'assurer la comparabilité du nombre de composants de lignes et des risques s'y rapportant d'une année à l'autre.

**RECOMMANDATION NO. 4-1**

Nous recommandons à la Régie d'approuver les budgets d'investissement en maintien des actifs de moins de 25 M\$ tel que demandés par le Transporteur.

**RECOMMANDATION NO. 4-2 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de prendre acte du fait que le niveau global des Investissements totaux en maintien des actifs (tant inférieurs que supérieurs à 25 M\$) apparaît généralement satisfaisant par rapport à l'évolution de la courbe de risque. La situation semble globalement sous contrôle et il n'apparaît aucun problème sérieux à l'horizon de sorte que nous recommandons à la Régie de maintenir sa décision de reporter le dépôt du bilan de la stratégie de gestion de la pérennité en 2017, ce bilan devant toutefois être accompagné d'un réajustement des prévisions de croissance du risque, lesquelles semblent un peu trop fortes comme nous l'avons souligné.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>LE MANDAT ET LE PLAN DU RAPPORT</b> .....	<b>1</b>
1.1	LE MANDAT.....	1
1.2	LE PLAN DU RAPPORT .....	1
<b>2</b>	<b>LA DIMINUTION INEXPLIQUÉE DU NOMBRE DE COMPOSANTS AÉRIENS DE 2010 À 2015</b> .....	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>L'ÉVOLUTION DU RISQUE « LE PLUS ÉLEVÉ » POUR CHACUNE DES CATÉGORIES D'ÉQUIPEMENT</b> .....	<b>6</b>
3.1	LES ÉQUIPEMENTS D'APPAREILLAGE (ÉLECTRIQUE ET MÉCANIQUE) ET LES ÉQUIPEMENTS CIVILS.....	6
3.2	LES ÉQUIPEMENTS D'AUTOMATISME .....	8
3.3	LES COMPOSANTS DES LIGNES AÉRIENNES .....	9
<b>4</b>	<b>LA VARIATION ENTRE LES RISQUES ANNONCÉS ET LES RISQUES RÉELS</b> .....	<b>10</b>
4.1	LA CROISSANCE PRÉVUE DU TAUX DE RISQUE .....	11
4.2	L'ÉVOLUTION DU TAUX DE RISQUE .....	12
<b>5</b>	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>16</b>



## 1

## LE MANDAT ET LE PLAN DU RAPPORT

### 1.1 LE MANDAT

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) ont requis nos services aux fins de préparer un rapport relatif à certains aspects de l'évolution des investissements d'Hydro-Québec TransÉnergie (ci-après "le Transporteur"), tels que présentés dans sa demande d'autorisation d'investissements de 2016 dont le coût individuel est inférieur à 25 M\$ (dossier R-3935-2015 de la Régie de l'énergie).

Le présent rapport est le fruit de nos travaux et est remis à nos clientes afin de pouvoir être déposé en preuve par elles dans ce dossier.

### 1.2 LE PLAN DU RAPPORT

Au présent rapport, nous traitons successivement des aspects suivants :

**Chapitre 2 :** Nous traitons de la baisse étonnante du nombre des composants de lignes du Transporteur rapportés par Hydro-Québec TransÉnergie au mois de janvier 2015 par rapport au nombre des composants de lignes rapportés par elle dans ses causes des années antérieures, alors que le kilométrage des lignes du Transporteur au contraire légèrement augmenté sur la période de 2010 à 2015.

**Chapitre 3 :** Nous traitons de l'évolution du risque « *le plus élevé* » pour chacune des catégories d'équipements, soit les équipements d'appareillage (électrique et mécanique), les ouvrages civils, les équipements d'automatisme et finalement, les composants des lignes aériennes.

**Chapitre 4 :** Nous traitons de l'évolution des investissements en maintien des actifs en relation avec le taux de risque identifié dans la gestion de la pérennité.

Conformément à l'approche qui est privilégiée depuis plusieurs années, nous préconisons le maintien d'un réseau de la plus haute qualité de façon à minimiser l'usage des sources de production plus polluantes particulièrement chez les réseaux voisins.

## 2

## LA DIMINUTION INEXPLIQUÉE DU NOMBRE DE COMPOSANTS AÉRIENS DE 2010 À 2015

La présente section porte sur le nombre de composants de lignes répertoriées par Hydro-Québec TransÉnergie.

Il est important de bien distinguer la question du nombre de composants de lignes et du nombre ou de la longueur des lignes elles-mêmes.

L'on sait en effet que la longueur totale des lignes du Transporteur n'a guère variée depuis 2010 comme le montrent le tableau et le graphique suivants :

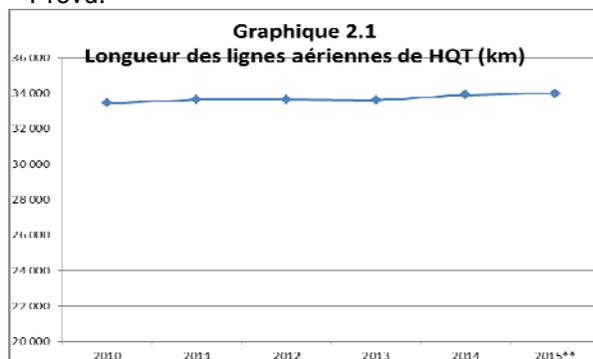
Tableau 2.1 - Évolution du kilométrage des lignes du Transporteur

Année	Kilomètres*	Référence
2010	33 453	Dossier R-3777-2011, Pièce B-0025, HQT 9, Document 1, Page 11
2011	33 630	Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0036, HQT 9, Document 1, Page 10
2012	33 639	Dossier R-3823-2012, Pièce C-HQT-0036, HQT 9, Document 1, Page 10
2013	33 613	Dossier R-3903-2014, Pièce B-0023, HQT 9, Document 1, Page 11
2014	33 915	Dossier R-3934-2015, Pièce B-0024, HQT 9, Document 1, Page 11
2015**	33 983	Dossier R-3934-2015, Pièce B-0024, HQT 9, Document 1, Page 11

Écart total (2010 à 2015) : 1,6 %

\*Recensés au 31 décembre de l'année indiquée

\*\*Prévu.

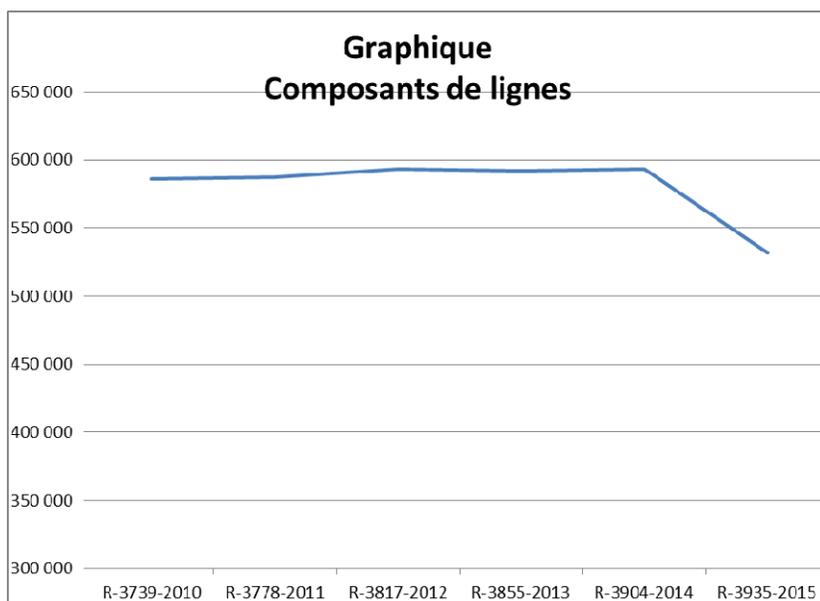


Au total sur la période 2010-2015, nous ne constatons qu'une croissance de 1,6 % de la longueur des lignes sur le réseau du Transporteur.

Le Transporteur n'explique pas comment il se fait que, malgré la quasi-constance du kilométrage total des lignes, le nombre de composants de ces mêmes lignes aurait baissé de près de 10 %, (10,4 % en janvier 2015 par rapport à janvier 2014 et 9,2 % en janvier 2015 par rapport à 2010) comme le montrent à la fois le tableau et le graphique suivant :

Tableau 2.2 Évolution du nombre de composants de lignes

Année	Nombre de composants de lignes	Référence
2010	585 934	Dossier, R-3739-2010, Pièce B-0004, HQT-1, Doc. 1, page 35
2011	587 301	Dossier, R-3778-2011, Pièce B-0004, HQT-1, Doc. 1, page 31
2012	593 558	Dossier, R-3817-2012, Pièce B-0010, HQT-2, Doc. 1, page 11
2013	592 194	Dossier, R-3855-2013, Pièce B-0004, HQT-1, Doc. 1, page 19
2014	593 548	Dossier, R-3904-2014, Pièce B-0004, HQT-1, Doc. 1, page 19
2015	531 854	Dossier, R-3935-2015, Pièce B-0004, HQT-1, Doc. 1, page 21



Le Transporteur nous affirme pourtant que sa méthodologie de dénombrement des composants de lignes n'a pas changé :

*Contrairement à l'affirmation de ce dernier, le Transporteur n'a pas introduit de changement méthodologique...<sup>1</sup>*

Pour tenter de comprendre cette baisse brusquée du nombre de composants de lignes déclarés par Hydro-Québec TransÉnergie, nous avons aussi regardé la répartition du kilométrage des lignes aériennes par niveau de tension. C'est le tableau suivant. Les références sont identiques à celles du tableau 2.1.

Tableau 2.3

Répartition par niveau de tension du kilométrage des lignes aériennes du Transporteur

Niveau de tension	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	km*	%	km* **	%								
765 kV et 735 kV	11 422	34,1%	11 422	34,0%	11 422	34,0%	11 422	34,0%	11 683	34,4%	11 691	34,4%
450 kV	1 218	3,6%	1 218	3,6%	1 218	3,6%	1 218	3,6%	1 218	3,6%	1 218	3,6%
315 kV	5 254	15,7%	5 255	15,6%	5 287	15,7%	5 409	16,1%	5 438	16,0%	5 486	16,1%
230 kV	3 120	9,3%	3 223	9,6%	3 188	9,5%	3 197	9,5%	3 230	9,5%	3 243	9,5%
161 kV	2 026	6,1%	2 122	6,3%	2 125	6,3%	2 125	6,3%	2 125	6,3%	2 127	6,3%
120 kV	6 757	20,2%	6 761	20,1%	6 926	20,6%	6 909	20,6%	6 938	20,5%	6 948	20,4%
69 kV et moins	3 656	10,9%	3 629	10,8%	3 473	10,3%	3 333	9,9%	3 283	9,7%	3 270	9,6%
Total	33 453	100,0%	33 630	100,0%	33 639	100,0%	33 613	100,0%	33 915	100,0%	33 983	100,0%

\*Recensés au 31 décembre de l'année indiquée

\*\*Prévu

Ce tableau nous montre que la répartition du kilométrage par niveau de tension est à peu près identique entre 2014 et 2015.

La source de la baisse du nombre déclaré par le transporteur des composants des lignes aériennes n'est donc pas une conséquence du remplacement de ligne d'une tension donnée par une ligne d'un autre niveau de tension.

Cette baisse de nombre demeure donc toujours inexpliquée par le Transporteur. Hydro-Québec TransÉnergie ne nous en a pas fourni l'explication, tout en précisant, tel que mentionné, que sa méthodologie de dénombrement des composants de lignes n'a pas changé.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> **HYDRO-QUÉBEC TRANSPORT**, Dossier R-3935-2015, Pièce B-0007, Commentaires sur les demandes d'intervention, page 5

<sup>2</sup> **HYDRO-QUÉBEC TRANSPORT**, Dossier R-3935-2015, Pièce B-0007, Commentaires sur les demandes d'intervention, page 5.

Nous invitons respectueusement la Régie à requérir que le Transporteur dépose une explication de la forte baisse en 2015 du nombre, déclaré par lui, des composants de lignes survenant malgré que le kilométrage des lignes soit en légère croissance et que la répartition par niveau de tension n'ait guère varié. Dépendant des explications fournies par le Transporteur, il serait loisible à la Régie (après avoir fourni aux intervenantes la possibilité de déposer des commentaires) de requérir au besoin un ajustement de ses données afin d'assurer la comparabilité du nombre de composants de lignes et des risques s'y rapportant d'une année à l'autre.

**RECOMMANDATION NO. 2-1 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de requérir que le Transporteur dépose une explication de la forte baisse en 2015 du nombre, déclaré par lui, des composants de lignes survenant malgré que le kilométrage des lignes soit en légère croissance et que la répartition par niveau de tension n'ait guère varié.

Dépendant des explications fournies par le Transporteur, il serait loisible à la Régie (après avoir fourni aux intervenantes la possibilité de déposer des commentaires) de requérir au besoin un ajustement de ses données afin d'assurer la comparabilité du nombre de composants de lignes et des risques s'y rapportant d'une année à l'autre.

## 3

### L'ÉVOLUTION DU RISQUE « LE PLUS ÉLEVÉ » POUR CHACUNE DES CATÉGORIES D'ÉQUIPEMENT

Au présent chapitre, par niveau de risque « *le plus élevé* », nous désignons les cas où l'impact de survenance du risque et la probabilité de risque sont d'au moins de niveau 7, selon la matrice de risque d'Hydro-Québec TransÉnergie.

#### 3.1 LES ÉQUIPEMENTS D'APPAREILLAGE (ÉLECTRIQUE ET MÉCANIQUE) ET LES ÉQUIPEMENTS CIVILS

L'évolution récente des résultats du risque le plus élevé associé aux équipements d'appareillage (électrique et mécanique) et aux équipements civils est montrée au tableau suivant :

Tableau 3.1

Évolution du risque le plus élevé – équipements d'appareillage (électrique et mécanique) et équipements civils (nombre d'équipements)

Niveau du risque	Dossier R-3739-2010	Dossier R-3778-2011	Dossier R-3817-2012	Dossier R-3855-2013	Dossier R-3904-2014	Dossier R-3935-2015
Prob. X Impact	2010	2011	2012	2013	2014	2015
9 et 9	6	6	6	6	34	34
8&9 et 9&8	81	62	60	143	133	146
7&9 et 8&8 et 9&7	349	387	380	309	335	503
total	436	455	446	458	502	683
Proportion sur tous les éléments	0,36%	0,37%	0,36%	0,36%	0,40%	0,54%

L'analyse de ce tableau nous indique que la proportion des éléments les plus à risque a augmenté de 50 % depuis 2013, passant de 0,36 % de l'ensemble des éléments (proportion qui était stable depuis 2010) à 0,54 % au début de l'année 2015.

Il est légitime d'être préoccupés et de se demander si cette tendance à une hausse rapide continuera.

**RECOMMANDATION NO. 3-1 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de prendre acte de l'évolution du risque « *le plus élevé* » associé aux **équipements d'appareillage (électrique et mécanique)** et aux **équipements civils**.

L'analyse de l'évolution du risque « *le plus élevé* » de ces catégories d'équipements confirme que la proportion du nombre d'éléments les plus à risque sur l'ensemble des éléments continue d'être en croissance rapide et nous faisons part de notre préoccupation à cet égard à la Régie de l'énergie.

### 3.2 LES ÉQUIPEMENTS D'AUTOMATISME

Voici la grille associée aux risques les plus élevés des équipements d'automatismes :

Tableau 3.2

Évolution du risque le plus élevé – équipements d'automatismes (nombre d'équipements)

Niveau du risque	Dossier R-3739-2010	Dossier R-3778-2011	Dossier R-3817-2012	Dossier R-3855-2013	Dossier R-3904-2014	Dossier R-3935-2015
Prob. X Impact	2010	2011	2012	2013	2014	2015
9 et 9	0	0	0	0	0	0
8&9 et 9&8	0	0	0	0	0	0
7&9 et 8&8 et 9&7	0	0	0	0	0	0
total	0	0	0	0	0	0
risque élevé	0	0	0	0	0	0
Proportion	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Nous constatons que, selon la définition du risque « *le plus élevé* », celui-ci n'affecte pas les équipements d'automatismes.

#### RECOMMANDATION NO. 3-2 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de prendre acte que, selon la définition du risque « *le plus élevé* », celui-ci n'affecte pas les équipements d'automatismes.

### 3.3 LES COMPOSANTS DES LIGNES AÉRIENNES

Voici la grille associée aux risques les plus élevés des composants des lignes aériennes :

Tableau 3.3

Évolution du risque le plus élevé – composants de lignes (nombre d'équipements)

Niveau du risque	Dossier R-3739-2010	Dossier R-3778-2011	Dossier R-3817-2012	Dossier R-3855-2013	Dossier R-3904-2014	Dossier R-3935-2015
Prob. X Impact	2010	2011	2012	2013	2014	2015
9 et 9	0	0	0	0	0	0
8&9 et 9&8	1	0	0	0	0	0
7&9 et 8&8 et 9&7	17	27	10	0	0	21
total	18	27	10	0	0	21
risque élevé	18	27	10	0	0	21
Proportion %	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Nous constatons qu'après les deux derniers dossiers du Transporteur sans qu'aucun composant de lignes aériennes ne soit présent dans les impacts et les probabilités de 7 et plus, un petit nombre apparaît au début de 2015.

Cependant, vu le nombre élevé de ces composants de lignes, plus de un demi-million, il n'y a pas lieu, selon nous, de nous inquiéter du risque le plus élevé quant à ces équipements, sous réserve de la réponse qui sera fournie à notre recommandation 2.1 ci-dessus.

#### RECOMMANDATION NO. 3-3 :

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de prendre acte que, selon la définition du risque « *le plus élevé* », celui-ci n'affecte guère les équipements de composants de lignes, sous réserve de la réponse qui sera fournie à notre recommandation 2.1 ci-dessus invitant la Régie à requérir du Transporteur une explication de la forte baisse en 2015 du nombre, déclaré par lui, des composants de lignes et, dépendant de ces explications, de requérir au besoin un ajustement des données afin d'assurer la comparabilité du nombre de composants de lignes et des risques s'y rapportant d'une année à l'autre.

## 4

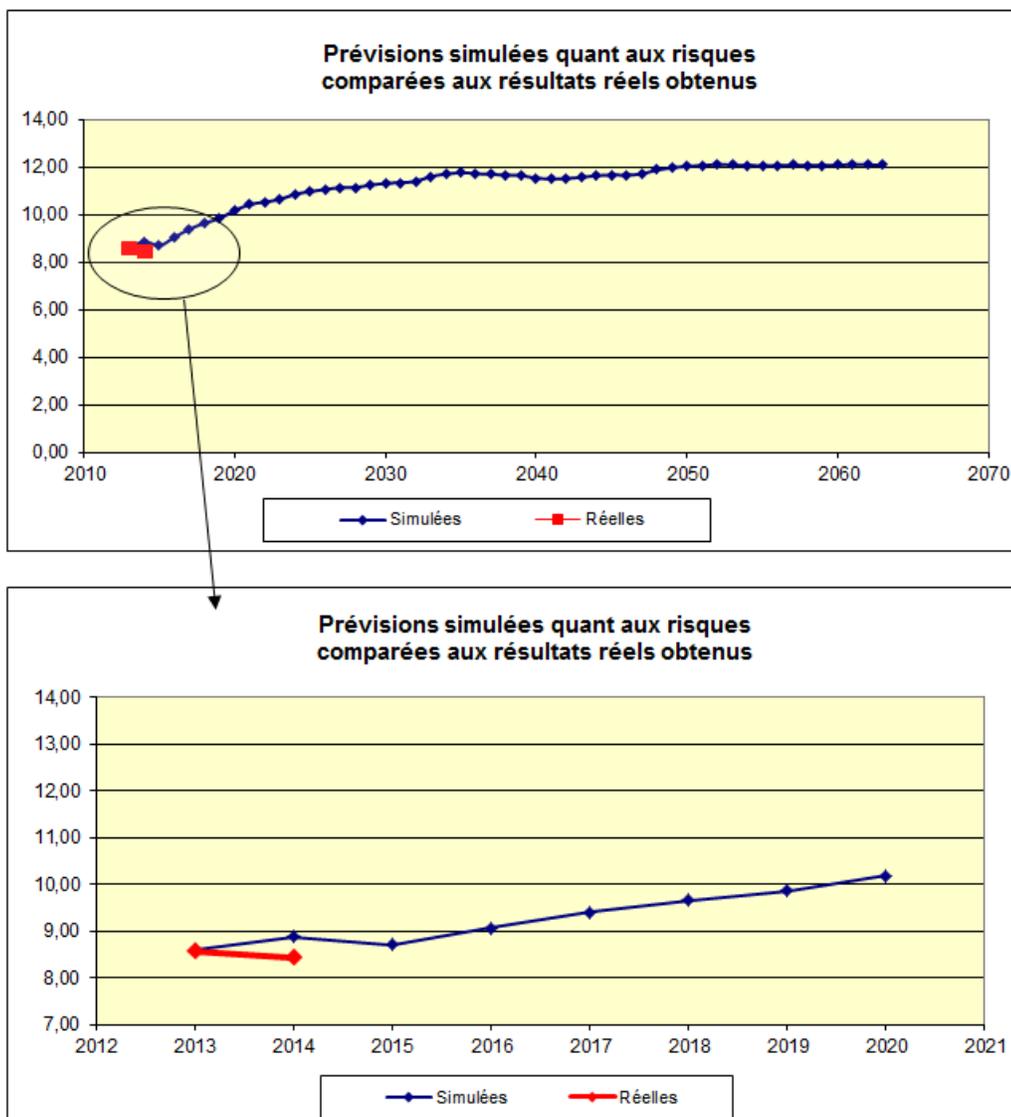
**LA VARIATION ENTRE LES RISQUES ANNONCÉS ET LES RISQUES RÉELS**

En analysant les différents dossiers d'investissements d'Hydro-Québec TransÉnergie depuis les dernières années, on peut constater des changements significatifs dans les niveaux de risque annoncés par le Transporteur.

A partir de la courbe de risque qui est publiée dans chaque dossier d'investissements de moins de 25 M\$, nous avons composé un tableau qui illustre ces changements (tableau 4.1 ci-après). Ce tableau est donc constitué des chiffres réels pour les deux premières années et des chiffres simulés pour les années subséquentes, pris sur les courbes de risques. Comme il s'agit d'une lecture sur une courbe, les chiffres sont approximatifs mais ils sont cependant très représentatifs de l'évolution du niveau de risque.

#### 4.1 LA CROISSANCE PRÉVUE DU TAUX DE RISQUE

En premier lieu, nous reproduisons ci-après cette courbe « *Figure 3 Évolution du taux de risque* » telle que montrée par le Transporteur au dossier R-3935-2015.<sup>3</sup>



<sup>3</sup> HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE, Dossier R-3935-2015, Pièce B-0004, HQT-1, Document 1, page 34.

## 4.2 L'ÉVOLUTION DU TAUX DE RISQUE

À partir de la lecture des courbes similaires dans chaque dossier d'investissements du Transporteur depuis 2008, nous avons constitué le tableau 4.2 suivant les changements des niveaux de risques apportés par le Transporteur d'une année à l'autre :

Tableau 4.2

Évolution du taux de risques: Données tirées des courbes de risque présentées par le Transporteur dans chaque dossier d'investissement du Transporteur <sup>4</sup>

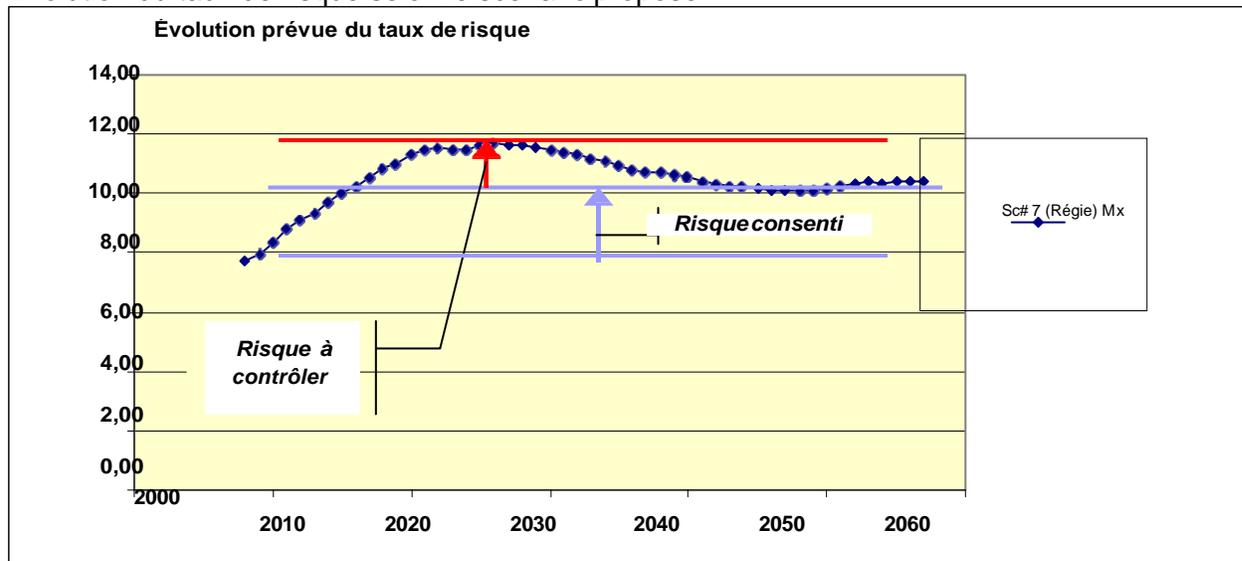
Dossier		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
R-3670-2008	Simulé		7,8	7,9	8,2	8,6	9	9,5	9,8	10	10,3	10,5	10,9	11
	Réel													
R-3707-2009	Simulé	7,9	8,2	8,6	8,9	9,3	9,7	10	10,4	10,7	11	11,3	11,5	11,7
	Réel	7,9	8,1											
R-3739-2010	Simulé		8,1	8,7	9	9,5	10	10,3	10,8	11	11,4	11,8	12	12,2
	Réel		8,1	8,5										
R-3778-2011	Simulé			8,4	8,6	9	9,4	9,8	10,1	10,5	10,9	11,3	11,7	11,9
	Réel			8,4	8,6									
R-3817-2012	Simulé				8	8,1	8,5	8,9	9,2	9,7	9,9	10,2	10,7	x
	Réel				7,8	8,1								
R-3855-2013	Simulé					8,1	8,5	8,6	8,9	10,2	10,6	10	10,3	x
	Réel					8	8,1							
R-3904-2014	Simulé						8,5	8,6	8,8	9,3	9,7	10	10,3	10,7
	Réel						8,1	8,6						
R-3935-2015	Simulé							8,6	8,9	8,8	9	9,3	9,7	10,1
	Réel							8,6	8,4					

<sup>4</sup> **HYDRO-QUÉBEC TRANSPORT**, Dossier R-3935-2015, Pièce B-004, HQT-1, Doc. 1, p. 34.  
**HYDRO-QUÉBEC TRANSPORT**, Dossier R-R-3904-2014, Pièce B-0004, HQT-1, Doc. 1, p. 31.  
**HYDRO-QUÉBEC TRANSPORT**, Dossier R-3855-2013, Pièce B-0004, HQT-1, Doc. 1, p. 30  
**HYDRO-QUÉBEC TRANSPORT**, Dossier R-3817-2012, Pièce B-0004, HQT-1, Doc. 1, p. 29.  
**HYDRO-QUÉBEC TRANSPORT**, Dossier R-3778-2011, Pièce B-0004, HQT-1, Doc. 1, p. 52.  
**HYDRO-QUÉBEC TRANSPORT**, Dossier R-R-3707-2009, Pièce B-1, HQT-1, Doc. 1, p. 63.  
**HYDRO-QUÉBEC TRANSPORT**, Dossier R-3670-2008, Pièce HQT-2 Doc. 1, Stratégie de gestion de la pérennité, p. 89.

Nous reproduisons ci après la courbe du taux de risque telle qu'elle a été publiée dans le document de 2008 de la *Stratégie de gestion de la pérennité des actifs* du Transporteur au dossier 3670-2008 :

Figure 4.2

Évolution du taux de risque selon le scénario proposé <sup>5</sup>



On anticipait à ce moment là un taux de risque maximal de 11,8 un peu après l'année 2020. Or si l'on regarde le tableau 4.2 plus haut, on est en droit de penser que ce niveau ne sera pas atteint et que, effectivement, le niveau de risque consenti devrait se stabiliser aux alentours de 10,0 et pourrait même se stabiliser à un niveau inférieur. Le risque simulé dans le présent dossier pour l'année 2019 est estimé à 10,1 alors qu'on l'estimait à 12,2 dans le dossier R-3739-2010. Il est difficile de savoir si ce risque prévu plus faible qu'initialement anticipé résulte d'une imprécision de la simulation originale ou plutôt d'une bonne performance du Transporteur. Présignons que ces deux éléments (imprécision de la simulation et bonne performance sont réels) et concluons qu'il y a une diminution du risque qui est significative.

Dans notre rapport de l'an dernier au dossier R-3904-2014, nous avons souligné que la prévision du risque simulé croissait rapidement de l'ordre de 16 % par année et il faut souligner à partir des données du tableau 4.2 que cette croissance semble un peu trop forte.

*Dans chaque dossier, le risque simulé est prévu d'augmenter dans les années futures. Le taux d'augmentation du risque pour les premières 5 années de chaque dossier est en moyenne de 16 % [N.D.L.R. : par année]. <sup>6</sup>*

<sup>5</sup> **HYDRO-QUÉBEC TRANSPORT**, Dossier R-3670-2008, Pièce HQT-2 Document 1, Stratégie de gestion de la pérennité, page 89. N.D.L.R. par nous.

Si le risque est moindre on peut s'interroger sur la quantité d'investissement en maintien des actifs que le Transporteur devrait faire. Nous avons soulevé cette interrogation dans le dernier dossier sur l'investissement R-3904-2014 pour conclure dans notre rapport de l'an dernier que le Transporteur était justifié de projeter des investissements importants en maintien des actifs sur un horizon de 10 ans :

*Cependant, en comparant le niveau de risque simulé du dossier R-3739-2010 (pour ces mêmes années) avec le niveau de risque réel, l'on constate une décroissance significative du risque qui peut justifier et expliquer que le Transporteur ait tendance dorénavant à réaliser moins d'investissements en maintien des actifs que ses projections pour s'ajuster à la diminution du risque qui est constatée.*

**Mais il demeure prévu, selon la stratégie de gestion de la pérennité, que le niveau de risque continuera malgré tout de croître jusqu'en 2030 (même si cette croissance devait s'avérer moins rapide qu'anticipée initialement). Le Transporteur demeure donc justifié de projeter des investissements importants sur l'horizon des 10 prochaines années.**<sup>7</sup>

Plusieurs raisons nous incitent à maintenir le même jugement à l'effet de continuer à projeter des investissements importants. D'abord, comme il a été souligné dans le plan du rapport, conformément à l'approche qui est privilégiée depuis plusieurs années, nous préconisons le maintien d'un réseau de la plus haute qualité de façon à minimiser l'usage des sources de production plus polluantes particulièrement chez les réseaux voisins.

La prévision des dépenses telle qu'elle apparaît est certes peut-être un peu surestimée mais le Transporteur ne donne aucun signe d'en abuser de sorte que nous sommes tout à fait à l'aise de recommander à la Régie d'approuver les budgets demandés.<sup>8</sup>

**RECOMMANDATION NO. 4-1**

Nous recommandons à la Régie d'approuver les budgets d'investissement en maintien des actifs de moins de 25 M\$ tel que demandés par le Transporteur.

---

<sup>6</sup> **Jean-Claude Deslauriers et Jacques Fontaine pour SÉ-AQLPA**, Dossier R-3904-2014, Pièce C-SÉ-AQLPA-0009, SE-AQLPA-1, Document-1, page 16.

<sup>7</sup> **Jean-Claude Deslauriers et Jacques Fontaine pour SÉ-AQLPA**, Dossier R-3904-2014, Pièce C-SÉ-AQLPA-0009, SE-AQLPA-1, Document-1, page 18. Souligné en caractère gras par nous au présent rapport.

<sup>8</sup> **HYDRO-QUÉBEC TRANSPORT**, Dossier R-3935-2015, Pièce B-0004, HQT-1, Document 4, tableau 7, page 15.

La situation semble sous contrôle en ce qui concerne les risques et nous voulons aussi réitérer notre recommandation de l'an dernier à l'effet que même si l'on reportait encore d'une année tel que demandé par Hydro-Québec TransÉnergie le dépôt du bilan de la gestion de la pérennité, ce bilan devra être accompagné d'un réajustement des prévisions de croissance du risque, lesquelles semblent un peu trop fortes comme nous l'avons souligné ci-dessus.<sup>9</sup>

**RECOMMANDATION NO. 4-2 :**

Nous recommandons à la Régie de l'énergie de prendre acte du fait que le niveau global des Investissements totaux en maintien des actifs (tant inférieurs que supérieurs à 25 M\$) apparaît généralement satisfaisant par rapport à l'évolution de la courbe de risque. La situation semble globalement sous contrôle et il n'apparaît aucun problème sérieux à l'horizon de sorte que nous recommandons à la Régie de maintenir sa décision de reporter le dépôt du bilan de la stratégie de gestion de la pérennité en 2017, ce bilan devant toutefois être accompagné d'un réajustement des prévisions de croissance du risque, lesquelles semblent un peu trop fortes comme nous l'avons souligné.

---

<sup>9</sup> **Jean-Claude Deslauriers et Jacques Fontaine pour SÉ-AQLPA**, Dossier R-3904-2014, Pièce C-SÉ-AQLPA-0009, SE-AQLPA-1, Document-1, page 19.

5

**CONCLUSION**

Nous invitons donc la Régie de l'énergie à accueillir les recommandations qui sont exprimées au présent rapport, que l'on trouve également reproduites en son sommaire exécutif.

---